



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE PONT-ROUGE

17 novembre 2025

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge tenue à Place St-Louis, 189, rue Dupont, Pont-Rouge, le lundi 17 novembre 2025 à 19 h 00, à laquelle sont présents : Mme Lina Moisan, Mme Nathalie Richard, M. Mathieu Bisson, M. François Gaumond, M. Éric Robitaille, M. Jérôme Trudel formant quorum sous la présidence du maire M. Dany Bisson.

Sont aussi présents le directeur général M. Pierre Gignac et la greffière Mme Esther Godin.

Membre(s) absent(s) : Aucun.

Aux fins d'interprétation du présent procès-verbal, lorsqu'il est mentionné « il est résolu à l'unanimité des conseillers présents », le maire est présumé ne pas avoir voté sauf mention à l'effet contraire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ouvre la séance et invite les élus à prendre connaissance de l'ordre du jour proposé.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 septembre 2025

4. Conseil municipal

4.1 Rapport du maire et des élus

4.2 Suivi des questions et des dossiers de la dernière séance

5. Questions du public - 1^{ère} période

6. Ressources humaines

6.1 Démission membre du personnel #10099

6.2 Dépôt de la liste des embauches



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

- 6.3 Embauche au poste de directeur général
- 7. Service juridique et greffe**
 - 7.1 Approbation d'une demande d'aide financière présentée en application de la Politique d'aide aux exploitants d'entreprise
 - 7.2 Autorisation de paiement du renouvellement des assurances de la Ville pour l'année 2026
 - 7.3 Attribution des responsabilités des membres du conseil municipal
 - 7.4 Nomination d'un représentant du conseil de la Ville de Pont-Rouge au conseil de la MRC de Portneuf
 - 7.5 Nomination des maires suppléants
 - 7.6 Nomination des membres du comité sur les demandes de démolition
 - 7.7 Modification du calendrier des séances du conseil municipal
 - 7.8 Autorisation de signature du maire pour divers contrats notariés à la suite des élections municipales 2025
- 8. Service de la sécurité publique**
 - 8.1 Aucun
- 9. Service de l'urbanisme**
 - 9.1 Demande d'appui auprès de la CPTAQ sur le rang de l'Enfant-Jésus (lot 4 009 285 - Rochette Excavation inc.)
 - 9.2 Demande d'appui auprès de la CPTAQ sur le rang de l'Enfant-Jésus (lot 6 551 074 - Gestion Pavco inc.)
- 10. Service de l'ingénierie**
 - 10.1 Attribution d'un contrat à Sûreté SSPQ (17 632,65 \$)
 - 10.2 Autorisation à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement
 - 10.3 Réception des travaux sans réserve du contrat VPR-2024-04 – Construction de pistes cyclables et d'un terre-plein
- 11. Service des loisirs, sport, culture, vie communautaire et gestion des immeubles**
 - 11.1 Autorisation d'utilisation d'espaces publicitaires dans l'aréna pour le Club de patinage artistique de Pont-Rouge
 - 11.2 Autorisation de dépôt d'une demande de financement au programme Paysages Capitale-Nationale
- 12. Service des finances, approvisionnement et trésorerie**
 - 12.1 Adoption du budget 2026 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

- 12.2 Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs approuvée conformément au règlement 543-2019
- 12.3 Liste des comptes à approuver (3 095 499,44 \$)
- 13. Questions du public - 2^e période**
- 14. Clôture de la séance**
- ADOPTÉE.**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 265-11-2025 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 septembre 2025
- CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a reçu copie du procès-verbal de la séance ci-haut mentionnée à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, la greffière est dispensée d'en faire lecture;
- CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ci-haut mentionnée et en confirme l'exactitude;
- SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**
- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 29 septembre 2025 soit adopté tel que rédigé;
- QUE le maire, M. Dany Bisson, et la greffière, Mme Esther Godin, soient autorisés à signer le procès-verbal ci-haut mentionné.
- ADOPTÉE.**
- 4. CONSEIL MUNICIPAL**
- 266-11-2025 4.1 Rapport du maire et des élus
- Les élus font un bref retour sur certains de leurs dossiers.
- 4.2 Motion de félicitations au personnel de la Ville de Pont-Rouge - Prix performance Québec
- CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge s'est vue décerner une mention dans la catégorie « organisme public » lors de la cérémonie des Prix performance Québec le 13 novembre dernier au Palais des congrès à Montréal dans le cadre du 33^e Salon sur les meilleures pratiques d'affaires, réunissant des leaders du secteur public et privé autour de l'excellence organisationnelle;
- CONSIDÉRANT QUE cette remise de prix représente la plus haute distinction décernée annuellement par le premier ministre du Québec aux organisations les plus performantes de la province;
- CONSIDÉRANT QUE les Prix performance Québec visent à souligner les efforts des organisations qui adoptent les meilleures pratiques de gestion et qui se démarquent par leur performance globale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS GAUMOND IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge présente une motion de félicitations à l'ensemble de son équipe qui, par son engagement et ses efforts, a contribué à cette reconnaissance;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge tient à souligner la grande fierté que représente ce prix de renommée internationale qui confirme l'engagement de la Ville envers l'excellence et l'innovation continue dans ses pratiques de gestion.

ADOPTÉE.

- 4.3 Suivi des questions et des dossiers de la dernière séance

Aucun suivi requis.

5. **QUESTIONS DU PUBLIC - 1^{ÈRE} PÉRIODE**

Les élus et le directeur général apportent des réponses aux interrogations soulevées par les personnes présentes dans l'assistance.

6. **RESSOURCES HUMAINES**

267-11-2025

- 6.1 Démission membre du personnel #10099

CONSIDÉRANT QUE le membre du personnel #10099 a remis sa démission au poste de journalier 1;

SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge prenne acte de la démission du membre du personnel #10099 au poste de journalier 1 et par conséquent mette fin au lien d'emploi de cet employé, laquelle est effective en date du 29 octobre 2025.

ADOPTÉE

- 6.2 Dépôt de la liste des embauches

En conformité avec le Règlement numéro 543-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose au conseil la liste des personnes embauchées en date du 17 novembre 2025.

268-11-2025

- 6.3 Embauche au poste de directeur général

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général est à combler afin de répondre aux besoins de la Ville de Pont-Rouge;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QU'au terme du processus d'embauche encadré par Auray Leadership comprenant des entrevues, Esther Godin a démontré être la personne la plus qualifiée pour ce poste;

SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS GAUMOND APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise l'embauche de Esther Godin à titre de directrice générale selon les conditions de travail négociées et prévues au contrat de travail de la direction générale;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise l'embauche de Esther Godin à compter du 18 novembre 2025.

ADOPTÉE.

7. SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE

269-11-2025

7.1 Approbation d'une demande d'aide financière présentée en application de la Politique d'aide aux exploitants d'entreprise

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge a adopté une Politique d'aide aux exploitants d'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de 9543-4262 Québec inc. ont dûment pris connaissance de la Politique, notamment des conditions et engagements y étant identifiés;

CONSIDÉRANT QUE 9543-4262 Québec inc. a présenté une demande d'aide financière conforme à la Ville dans le cadre de l'application de la Politique susmentionnée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux envisagés sont l'aménagement d'une clinique vétérinaire pour petits animaux;

SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS GAUMOND APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge approuve la demande présentée par 9543-4262 Québec inc. datée du 31 juillet 2025;

QUE le conseil municipal prenne acte des engagements du Requérant et que toute aide soit conditionnelle au respect des engagements prévus à la demande ainsi qu'à la Politique d'aide aux exploitants d'entreprise;

QUE le conseil municipal accorde une aide financière au montant de 25 000 \$ à 9543-4262 Québec inc. payable conformément aux modalités prévues à la Politique;

QUE cette dépense soit autorisée et financée à même le budget.

ADOPTÉE.

270-11-2025

7.2 Autorisation de paiement du renouvellement des assurances de la Ville pour l'année 2026



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge (ci-après « la Ville ») doit détenir une couverture d'assurance suffisante, le tout en fonction de ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu en date du 7 novembre 2025 le renouvellement de sa police d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec portant le numéro MMQP-03-034017.21 comprenant notamment l'assurance des biens, perte de revenus, responsabilité civile, erreur et omission, automobile et crime, lequel renouvellement est en date du 1^{er} janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à ce qui précède, la Ville a reçu la facture numéro 22077, datée du 7 novembre 2025, de FQM Assurances et totalisant 280 255,35 \$, taxes incluses;

**SUR LA PROPOSITION DE M. JÉRÔME TRUDEL
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise le renouvellement de la police d'assurance MMQP-03-034017.21;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise le paiement de la facture numéro 22077, datée du 7 novembre 2025, totalisant 280 255,35 \$, taxes incluses et transmises par FQM Assurances;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise le paiement de toute facture subséquente en lien avec le renouvellement des assurances de la Ville pour l'année 2026.

ADOPTÉE.

271-11-2025

7.3 Attribution des responsabilités des membres du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE l'élection du 2 novembre 2025 apporte de nombreux changements au sein du conseil municipal et qu'il y a lieu de désigner les élus qui représenteront la Ville de Pont-Rouge au sein de divers comités, organismes et associations;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge attribue aux membres du conseil en poste, à la suite de leur acceptation, pour les années 2025 à 2029, les responsabilités et mandats tel qu'établi en annexe, le tout pour valoir comme si ici au long reproduit.

ADOPTÉE.

272-11-2025

7.4 Nomination d'un représentant du conseil de la Ville de Pont-Rouge au conseil de la MRC de Portneuf

CONSIDÉRANT que le maire, M. Dany Bisson, est nommé d'office afin de siéger au conseil de la MRC de Portneuf, conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, RLRQ, c. O-9;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Pont-Rouge peut désigner parmi ses membres une personne pour remplacer le maire à titre de représentant(e) de la municipalité, conformément à l'article 210.24 de cette Loi;

SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le maire, M. Dany Bisson, siège au conseil de la MRC de Portneuf à titre de représentant de la Ville de Pont-Rouge;

QUE le conseiller, M François Gaumond, soit nommé substitut du maire à la MRC de Portneuf pour la période de son mandat;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Portneuf.

ADOPTÉE.

273-11-2025

7.5 Nomination des maires suppléants

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, stipule que le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs conférés par l'article 56 de la Loi indiquent que le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer un maire suppléant pour les périodes allant du 17 novembre 2025 au 31 octobre 2029;

SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS GAUMOND IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge nomme les conseillers mentionnés au tableau en annexe, et pour les périodes décrites, au poste de maire suppléant, pour exercer les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent de la Ville ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge, le tout conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

274-11-2025

7.6 Nomination des membres du comité sur les demandes de démolition

CONSIDÉRANT l'article 2.1.3 du Règlement numéro 580-2023 portant sur les demandes de démolition qui stipule que les trois membres du comité sur les demandes de démolition doivent être nommés de façon annuelle, et ce, par résolution du conseil municipal;

SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS GAUMOND IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge nomme Mme Lina Moisan, M. Mathieu Bisson et M. Jérôme Trudel, conseillers, à titre de membres du comité sur les demandes de démolition;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

QUE leur mandat soit pour une période d'un an, soit du 17 novembre 2025 au 17 novembre 2026.

ADOPTÉE.

275-11-2025

Modification du calendrier des séances du conseil municipal

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 316-11-2024 le 4 novembre 2024 établissant le calendrier des séances du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier établi;

SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la modification du calendrier des séances du conseil afin de déplacer la séance ordinaire prévue le lundi 1^{er} décembre 2025 à 19 h 00 au lundi 1^{er} décembre 2025 à 19 h 30;

QU'un avis public soit donné de la présente modification au calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville de Pont-Rouge.

ADOPTÉE.

276-11-2025

Autorisation de signature du maire pour divers contrats notariés à la suite des élections municipales 2025

CONSIDÉRANT QUE l'ancien maire, M. Mario Dupont, était autorisé à signer divers contrats notariés;

CONSIDÉRANT l'élection de M. Dany Bisson au poste de maire lors des élections municipales du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser M. Dany Bisson, maire, à signer tout acte notarié afin de donner suite à plusieurs résolutions adoptées au cours des dernières années;

SUR LA PROPOSITION DE M. JÉRÔME TRUDEL APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le maire, M. Dany Bisson, soit par la présente autorisé à signer tout acte notarié nécessaire ainsi que tout autre document devant donner plein effet aux résolutions suivantes :

- Résolution 356-12-2022 : Acquisition d'une parcelle du lot numéro 3 828 138
- Résolution 111-04-2023 : Acquisition de plusieurs parcelles de lots dans le cadre du projet de réfection des rues Dupont et de la Fabrique
- Résolution 214-07-2023 : Autorisation à signer un contrat d'établissement d'une servitude
- Résolution 009-01-2024 : Autorisation à signer un contrat d'établissement d'une servitude sur le lot 3 828 363



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

No de résolution
ou annotation

277-11-2025

- Résolution 058-03-2024 : Autorisation à signer un contrat d'établissement d'une emphytéose sur le lot 5 587 794
- Résolution 132-05-2024 : Acquisition de deux parcelles de lot dans le cadre du projet de réfection de la rue Saint-Charles
- Résolution 372-12-2024 : Modification d'une servitude sur le lot 4 010 833

ADOPTÉE.

9. SERVICE DE L'URBANISME

- 9.1 Demande d'appui auprès de la CPTAQ sur le rang de l'Enfant-Jésus (lot 4 009 285 - Rochette Excavation inc.)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge a reçu une demande de Mathieu Leclerc-Pelletier (Groupe DDM), conformément à la LPTAA, datée du 25 juillet 2025 pour obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après « CPTAQ ») en vue d'une utilisation autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 4 009 285, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur le rang de l'Enfant-Jésus, à Pont-Rouge, souhaite agrandir la sablière actuelle sur une superficie de 0,2434 hectare à l'arrière du lot 4 009 285 ainsi qu'augmenter la profondeur de la sablière;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise souhaite aussi procéder au nivellement du terrain et demander une extension de la période d'exploitation de la sablière jusqu'en 2035;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la Ville de Pont-Rouge doit faire une recommandation à l'égard de toute demande soumise à la CPTAQ, en vue d'une utilisation autre que l'agriculture d'un immeuble sis sur son territoire de même que le lotissement, l'aliénation, l'inclusion et l'exclusion d'un lot;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la Ville de Pont-Rouge doit s'assurer qu'aucun autre espace compris dans le territoire de la ville et hors de la zone agricole ne pourrait satisfaire aux besoins de la demande;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une sablière existante, aucun autre espace compris dans le territoire de la ville et hors de la zone agricole ne pourrait satisfaire aux besoins de la demande;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa recommandation relativement à cette demande, la Ville de Pont-Rouge a notamment considéré les critères de l'article 62 de la LPTAA;

SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS GAUMOND APPUYÉE PAR M. ÉRIC ROBITAILLE IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge confirme qu'aucun autre espace compris dans le territoire de la ville de Pont-Rouge et hors de la zone agricole ne pourrait satisfaire aux besoins de la demande;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'agrandissement de la sablière actuelle sur une superficie de 0,2434 hectare à l'arrière du lot 4 009 285 ainsi qu'augmenter la profondeur de ladite sablière.

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser également le nivellement du terrain et l'extension de la période d'exploitation de la sablière jusqu'en 2035 sur le lot 4 009 285, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur le rang de l'Enfant-Jésus, à Pont-Rouge, et ce, aux fins spécifiées dans le formulaire de demande daté du 25 juillet 2025, lequel est joint à la présente pour valoir comme si ici au long reproduit.

ADOPTÉE.

278-11-2025

9.2 Demande d'appui auprès de la CPTAQ sur le rang de l'Enfant-Jésus (lot 6 551 074 - Gestion Pavco inc.)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge a reçu une demande de Gervais Simard (Ressources Environnement inc.), conformément à la LPTAA, datée du 9 juillet 2025 pour obtenir l'autorisation de la CPTAQ en vue d'une utilisation autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 6 551 074, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur le rang de l'Enfant-Jésus, à Pont-Rouge, souhaite augmenter la profondeur de la sablière et éliminer le talus à la limite sud-ouest, et ce, afin d'agencer le plancher de ces deux sablières et ainsi créer une surface uniforme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la Ville de Pont-Rouge doit faire une recommandation à l'égard de toute demande soumise à la CPTAQ, en vue d'une utilisation autre que l'agriculture d'un immeuble sis sur son territoire de même que le lotissement, l'aliénation, l'inclusion et l'exclusion d'un lot;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la Ville de Pont-Rouge doit s'assurer qu'aucun autre espace compris dans le territoire de la ville et hors de la zone agricole ne pourrait satisfaire aux besoins de la demande;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une sablière existante, aucun autre espace compris dans le territoire de la ville et hors de la zone agricole ne pourrait satisfaire aux besoins de la demande;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa recommandation relativement à cette demande, la Ville de Pont-Rouge a notamment considéré les critères de l'article 62 de la LPTAA;

SUR LA PROPOSITION DE M. JÉRÔME TRUDEL APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge confirme qu'aucun autre espace compris dans le territoire de la ville de Pont-Rouge et hors de la zone agricole ne pourrait satisfaire aux besoins de la demande;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge



279-11-2025

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser une modification à l'autorisation numéro 447142 visant l'augmentation de la profondeur de la sablière et éliminer le talus à la limite sud-ouest, et ce, afin d'agencer le plancher de ces deux sablières et ainsi créer une surface uniforme, sur le lot 6 551 074, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur le rang de l'Enfant-Jésus, à Pont-Rouge, et ce, aux fins spécifiées dans le formulaire de demande daté du 9 juillet 2025, lequel est joint à la présente pour valoir comme si ici au long reproduit.

ADOPTÉE.

10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

10.1 Attribution d'un contrat à Sûreté SSPQ (17 632,65 \$)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge désire attribuer un contrat pour la surveillance et l'application des dispositions relatives au stationnement sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une recherche de prix invitant ainsi cinq potentiels cocontractants à soumettre une offre de service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de contracter;

CONSIDÉRANT QUE Sûreté SSPQ s'est avéré avoir déposé la plus basse proposition, laquelle répond aux besoins définis par la Ville au montant de 17 632,65 \$;

SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge attribue le contrat relatif à la surveillance et à l'application des dispositions relatives au stationnement sur le territoire de la ville à Sûreté SSPQ au montant de 17 632,65 \$, taxes incluses, le tout conformément à la proposition datée du 30 septembre 2025;

QUE la présente dépense au montant de 17 632,65 \$, taxes incluses, soit autorisée et financée à même le budget opérationnel.

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge désigne Sûreté SSPQ et ses représentants à titre d'officier chargé de l'application du Règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à la sécurité et à la qualité de vie et ses amendements, et ce, pour la durée de leur contrat.

ADOPTÉE.

280-11-2025

10.2 Autorisation à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie de la Ville de Pont-Rouge souhaite procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement;

SUR LA PROPOSITION DE M. JÉRÔME TRUDEL APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

281-11-2025

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la publication d'un appel d'offres pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipements de déneigement.

ADOPTÉE.

10.3 Réception des travaux sans réserve du contrat VPR-2024-04 – Construction de pistes cyclables et d'un terre-plein

CONSIDÉRANT QU'en date du 6 mai 2024, par sa résolution numéro 140-05-2024, la Ville de Pont-Rouge a adjugé un contrat pour des travaux de construction de pistes cyclables et d'un terre-plein, conformément à l'appel d'offres VPR-2024-04 – Construction de pistes cyclables et d'un terre-plein, à Rochette Excavation inc.;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par Rochette Excavation inc. pour la construction de pistes cyclables et d'un terre-plein était de 421 110,88 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 novembre 2024, la Ville a accepté la réception des travaux avec réserve par sa résolution numéro 337-11-2024 - réception des travaux avec réserve pour le contrat VPR-2024-04 – construction de pistes cyclables et d'un terre-plein;

CONSIDÉRANT QU'en date du 16 septembre 2025, la Ville a reçu une demande écrite de la part de Rochette Excavation inc. afin de procéder à la réception des travaux sans réserve et de procéder au paiement demandé;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la construction de pistes cyclables et d'un terre-plein ont été complétés en totalité et qu'aucune déficience ne demeure;

CONSIDÉRANT la recommandation de réception des travaux sans réserve émise par les professionnels au dossier ainsi que celle du chargé de projet interne;

SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN APPUYÉE PAR M. JÉRÔME TRUDEL IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la réception des travaux sans réserve de la construction de pistes cyclables et d'un terre-plein dans le cadre du projet VPR-2024-04 – Construction de pistes cyclables et d'un terre-plein;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale, Esther Godin, à signer tout document requis aux fins de l'acceptation finale des travaux ci-haut mentionnés;

QUE le conseil municipal autorise le paiement numéro 5 daté du 8 octobre 2025, au montant de 21 710,04 \$, et la libération de la retenue contractuelle au montant de 21 710,04 \$, lesquels totalisent un montant de 21 710,04 \$.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

282-11-2025

11. SERVICE DES LOISIRS, SPORT, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET GESTION DES IMMEUBLES

11.1 Autorisation d'utilisation d'espaces publicitaires dans l'aréna pour le Club de patinage artistique de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE le Club de patinage artistique de Pont-Rouge est un organisme accrédité par la Ville de Pont-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire soutenir l'organisme dans sa recherche de financement avec l'autorisation d'utiliser des espaces publicitaires dans l'aréna;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise l'organisme Club de patinage artistique de Pont-Rouge à utiliser des espaces publicitaires de l'aréna à des fins de commandite, le tout selon les instructions et conditions fixées par la direction du service des loisirs;

QUE la Ville se réserve le droit de procéder au retrait, sans préavis, de toute publicité à caractère discriminatoire, à controverse ou à image négative.

ADOPTÉE.

283-11-2025

11.2 Autorisation de dépôt d'une demande de financement au programme Paysages Capitale-Nationale

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière de 10 000 \$ dans le cadre du programme Paysages Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prévoit notamment l'illumination du pont en rouge ainsi que l'ajout d'éléments décoratifs de la même couleur, afin de mettre en valeur l'identité visuelle et patrimoniale de la ville;

CONSIDÉRANT QUE Rosemary De Lair-Blais est responsable du projet;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS GAUMOND
APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise Rosemary De Lair-Blais, coordonnatrice aux événements et relation avec le milieu et responsable de ce projet à la Ville, à procéder au dépôt de la demande de financement au programme Paysages Capitale-Nationale.

ADOPTÉE.

12. SERVICE DES FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET TRÉSORERIE

284-11-2025

12.1 Adoption du budget 2026 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a adopté le 18 septembre 2025 ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver le budget 2026 par une résolution de leur conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure est conforme à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c. C-19;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR M. JÉRÔME TRUDEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adopte le budget 2026 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf représentant des revenus et des dépenses équilibrées pour 21 452 818 \$;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adopte la quote-part GMR 2026 présentée dans le tableau Rapport final de tonnage pour le calcul des quotes-parts 2026, établie à 213,89 \$ par tonne métrique et qui représente une augmentation de 2,95 %, considérant que cette augmentation varie d'une municipalité à une autre;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adopte la quote-part BFS 2026 présentée dans le tableau Quotes-parts 2026 – Boues de fosses septiques, sachant que ces quotes-parts sont établies par secteur, révisées et facturées au réel à la fin de chaque année financière, représentant 219,09 \$ pour le secteur A-B, 192,99 \$ pour le secteur C et 163,20 \$ pour le secteur D;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge approuve également le programme triennal des immobilisations 2025-2027 de 14 222 593 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 18 septembre 2025.

ADOPTÉE.

- 12.2 Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs approuvée conformément au règlement 543-2019

Le directeur général et les directeurs de service ont déposé leur rapport des dépenses autorisées au cours du récent mois, le tout conformément au Règlement numéro 543-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

285-11-2025

- 12.3 Liste des comptes à approuver (3 095 499, 44 \$)

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil municipal de la liste des comptes à approuver en date du 17 novembre 2025 totalisant 3 095 499,44 \$;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS GAUMOND
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge entérine le document « Effets présentés au conseil » daté du 5 novembre 2025;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge entérine les chèques, les prélèvements automatiques et les dépôts directs faits pour la période du 20 septembre au 4 novembre 2025, pour un montant total de 3 095 499,44 \$, incluant la rémunération versée durant la même période.

ADOPTÉE.

13. QUESTIONS DU PUBLIC - 2^E PÉRIODE

Les élus et le directeur général apportent des réponses aux interrogations soulevées par les personnes présentes dans l'assistance.

286-11-2025

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la présente séance soit levée à 20 h 01.

ADOPTÉE.

En signant le procès-verbal, le maire conclut qu'il a signé chaque résolution.

Maire

Greffière